



## Conférence générale

35<sup>e</sup> session, Paris 2009

# 35 C

United Nations  
Educational, Scientific and  
Cultural Organization

Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

Organización  
de las Naciones Unidas  
para la Educación,  
la Ciencia y la Cultura

Организация  
Объединенных Наций по  
вопросам образования,  
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة  
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、  
科学及文化组织

35 C/INF.38

23 octobre 2009

Original anglais/français

### RAPPORT ORAL DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION SC

**M. Simeon ANGUELOV (Bulgarie)**

**16<sup>e</sup> réunion plénière, jeudi 22 octobre**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les délégués,  
Mesdames et Messieurs,

Je suis très heureux de présenter les conclusions des travaux de la Commission SC à cette honorable assemblée.

Tout d'abord, permettez-moi de remercier les membres du bureau de la Commission SC, Mme R. Ladenheim, d'Argentine, M. E. Ehile de Côte d'Ivoire, M. J. Gaardhoje du Danemark, M. K. Luis de Malaisie et particulièrement M. Mohamed El-Zahaby d'Egypte, notre rapporteur car mon rapport est largement basé sur son travail.

Je tiens également à rendre hommage à la Secrétaire de la Commission SC, Mme Meriem Bouamrane et à son excellente équipe car sans eux le travail de cette commission aurait été impossible.

Je remercie également les représentants du Directeur général, M. Walter Erdelen, Sous-Directeur général pour les sciences exactes et naturelles et M. Patricio Bernal, Secrétaire exécutif de la COI pour leur bonne coopération avec la Commission et avec lesquels les échanges ont été fructueux.

La Commission pour les sciences exactes et naturelles a commencé ses travaux le mercredi 14 octobre et a tenu quatre séances ainsi qu'une réunion conjointe avec la Commission pour les sciences sociales et humaines qui a eu lieu le 16 octobre.

### **Organisation et méthodes de travail de la Commission**

Les travaux de la Commission SC se sont organisés autour de cinq points de l'ordre du jour. Je présenterai les résultats de nos travaux en suivant le calendrier qui a été adopté et qui est également repris dans le rapport écrit.

Avant l'examen du Projet de programme et de budget pour 2010-2011 en ce qui concerne les sciences exactes et naturelles, le Président du Programme hydrologique international a donné lecture de la *Déclaration conjointe des présidents des six programmes scientifiques de l'UNESCO : le Programme international relatif aux sciences fondamentales (PISF), le Programme international de géosciences (PICG), le Programme hydrologique international (PHI), la Commission océanographique intergouvernementale (COI), le Programme sur l'homme et la biosphère (MAB) et le Programme « Gestion des transformations sociales » (MOST).*

Au nom des présidents de tous les programmes intergouvernementaux et internationaux, le Président du PHI a fait observer que les programmes de l'UNESCO dans le domaine des sciences exactes et naturelles et des sciences sociales devraient être renforcés de manière à permettre à l'Organisation de contribuer de façon significative aux actions qu'il est nécessaire de mener à l'échelle mondiale dans ses différents domaines de compétence. Les programmes scientifiques intergouvernementaux et internationaux sont conscients de l'importance du rôle de la science dans la poursuite du savoir et du développement durable ainsi que dans la promotion d'un dialogue constructif entre les civilisations. Pour relever des défis majeurs tels que la pauvreté, la biodiversité, la dégradation de l'environnement, le changement climatique, les catastrophes naturelles et les besoins énergétiques, il faut des connaissances nouvelles.

Il a déclaré que l'enseignement scientifique et le renforcement des capacités dans tous les domaines spécifiques étaient des conditions préalables à l'élaboration des technologies nouvelles et à venir et donc à l'innovation et à la croissance nécessaires au développement. Seule institution du système des Nations Unies dotée d'un mandat en sciences, l'UNESCO et ses secteurs des sciences sont donc le vecteur le mieux adapté à la coopération mondiale et au renforcement de la confiance et de la tolérance, et constituent un outil incomparable pour parvenir à la paix et au développement dans des conditions très difficiles.

Il a déclaré en outre que les cinq programmes scientifiques internationaux de l'UNESCO et la COI offraient des liens directs avec la communauté scientifique mondiale et chacun d'eux avait déjà obtenu d'importants succès dans ses domaines d'activité respectifs. Il a ajouté que les programmes scientifiques intergouvernementaux et internationaux répondaient aux recommandations du Comité chargé de l'examen d'ensemble des grands programmes II et III. Enfin, il a affirmé que ces réalisations pourraient être considérablement renforcées pourvu que le soutien politique et financier nécessaire soit accordé par la nouvelle Directrice générale et par les États membres.

## **I. Projet de programme et de budget pour 2010-2011, grand programme II**

La Commission a commencé ses travaux par le point 4.2 de l'ordre du jour – Examen et adoption du Projet de programme et de budget pour 2010-2011, grand programme II – Sciences exactes et naturelles.

Les représentants du Directeur général, à savoir, le Sous-Directeur général pour la planification stratégique, le Sous-Directeur général pour les sciences exactes et naturelles et le Secrétaire exécutif de la COI ont présenté ce point.

Le Sous-Directeur général pour la planification stratégique a tout d'abord fait référence à la Stratégie à moyen terme pour 2008-2013 (34 C/4), avec ses cinq objectifs primordiaux et ses 14 objectifs stratégiques de programme. Il a insisté sur l'importance d'une continuité sans hiatus entre le C/4 et le C/5. Il a mis en exergue les priorités globales en faveur de l'Afrique et de l'égalité entre les sexes, ainsi que l'adéquation des axes d'action avec les Objectifs du Millénaire pour le développement, l'application rigoureuse de la méthode de gestion, la réforme des Nations Unies, la réforme interne à l'UNESCO et la nécessité d'accroître la pertinence et la visibilité.

Le Sous-Directeur général pour les sciences exactes et naturelles a noté les événements qui avaient contribué à façonner le Projet de programme pour le biennium. Il a fait valoir que le S dans UNESCO ne représente pas simplement la SCIENCE mais la SCIENCE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE. Il a souligné que le prochain exercice biennal correspond au deuxième exercice biennal couvert par la Stratégie à moyen terme.

Évoquant l'examen des grands programmes II (Sciences exactes et naturelles) et III (Sciences sociales et humaines) effectué en 2006-2007, il a indiqué qu'il était prévu que les recommandations découlant de cet examen soient mises en œuvre intégralement pendant la période couverte par la Stratégie à moyen terme. Il a ajouté que, sur la base des réalisations des deux années précédentes, la mise en œuvre de ces recommandations avait déjà commencé en 2008-2009 et se poursuivrait.

Il a mentionné le rang de priorité élevé accordé à la politique scientifique dans le Secteur des sciences exactes et naturelles à travers le renforcement du programme pour une politique intégrée en matière de science, de technologie et d'innovation (STI). Une augmentation budgétaire de 37,5 % pour le programme relatif aux politiques de STI en 2010-2011 a été proposée. Toutefois, l'enveloppe budgétaire étant pratiquement inchangée, le renforcement de la politique scientifique implique de prélever des fonds sur les ressources destinées aux autres programmes au sein du Secteur.

Le Secrétaire exécutif de la COI a présenté le quatrième axe d'action et a fait part de sa satisfaction quant au budget de la COI pour l'exercice biennal en cours, qui a fourni une base de travail stable. Il a remercié les États membres du soutien actif qu'ils avaient apporté à l'élaboration du Programme de la COI pour le biennium suivant. Au cours de l'exercice, les travaux de la COI seront centrés sur l'amélioration de la gouvernance et la promotion de la coopération intergouvernementale par le biais des sciences et des services océaniques. Enfin, il a présenté les cinq actions autour desquelles le programme de la COI s'organisera.

Le représentant de l'Inde a brièvement pris la parole pour rendre compte, au nom de 32 ministres et de 60 délégations, des conclusions et recommandations de la Table ronde ministérielle sur les océans intitulée « Vers une gestion avisée des océans : la contribution de l'UNESCO à une gouvernance responsable des océans ». Les États membres sont invités à consulter le document 35 C/INF.29 pour des informations plus détaillées.

Mesdames et Messieurs,

Au cours du débat qui a suivi, 52 orateurs et deux observateurs ont pris la parole. La majorité des États membres ont exprimé leur appui à l'axe d'action 2 relatif à l'enseignement scientifique et au renforcement des capacités dans le domaine des sciences et de l'ingénierie, soulignant l'importance du Programme international relatif aux sciences fondamentales (PISF), et ont confirmé leur appui aux priorités globales en faveur de l'Afrique et de l'égalité entre les sexes. La priorité accordée aux politiques en matière de science, de technologie et d'innovation a été appréciée mais plusieurs délégations ont regretté qu'en dépit de cette priorité le budget prévu soit limité pour les autres programmes.

Toutefois, certains représentants ont fait valoir avec insistance que l'UNESCO devrait je cite :

1. se centrer sur les priorités véritables et éviter les programmes qui font double emploi ;
2. jouer le rôle de conseiller pour les politiques et ne pas financer elle-même la recherche ;
3. aider les États membres à formuler des politiques en matière de recherche et à les développer ;
4. intensifier le renforcement des capacités et la coopération internationale, en particulier à l'échelle régionale, dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation.

Le rapport d'experts sur l'examen d'ensemble des 2 grands programmes II et III (176 EX/7) de l'UNESCO a été mentionné, certains États membres s'interrogeant sur la mise en œuvre des recommandations qu'il contient. Cela a été aussi mentionné lors des discussions du Conseil exécutif. Plusieurs délégués ont fait observer que les programmes scientifiques intergouvernementaux/internationaux pourraient tirer un parti considérablement plus important de leurs activités par la participation intersectorielle, en étant mieux concentrés et en améliorant la coordination entre eux et avec les centres et instituts de catégories 1 et 2.

De nombreux délégués ont souhaité un renforcement de la coopération Sud-Sud dans le domaine de la recherche comme dans celui d'un enseignement scientifique de qualité. Ils ont également insisté sur la nécessité de renforcer les synergies entre les secteurs des sciences et de l'éducation, en soulignant l'importance de l'approche interdisciplinaire.

Les activités considérables de renforcement des capacités menées par le Centre international Abdus Salam de physique théorique (CIPT) et par le Centre international de mathématiques pures et appliquées (CIMPA) ont été évoquées.

De nombreux pays ont mentionné l'importance et la pertinence des programmes scientifiques intergouvernementaux/internationaux pour les travaux du Secteur des sciences exactes et naturelles. Nombre de délégations se sont félicitées des résultats obtenus par le PHI, le MAB, le PICG, le PISF et la COI, qui offrent des compétences et des informations dans des domaines comme le développement durable, le renforcement des capacités, le changement climatique, la gestion des ressources en eau, la préparation aux catastrophes et leur mitigation, la biodiversité, les sciences de la Terre et la coopération internationale.

Des États membres ont déploré les réductions des crédits accordés aux programmes scientifiques intergouvernementaux/internationaux, estimant que l'on ne pouvait accepter qu'ils soient compromis pour accorder davantage de fonds à un programme prioritaire. L'insuffisance du financement du grand programme II dans son ensemble a été évoquée à plusieurs reprises.

Certains représentants des États membres se sont déclarés intéressés par l'étude des problèmes que posent le développement durable, le changement climatique, la mitigation des catastrophes naturelles, la gestion des ressources en eau, l'environnement marin et le dessalement des eaux. D'autres délégués ont évoqué la vulnérabilité particulière des petits États insulaires en développement aux impacts du changement climatique, et la nécessité d'initiatives concrètes dans ce domaine. Quelques pays ont également évoqué la vulnérabilité des zones arctiques. D'autres encore ont insisté sur l'importance que conservent les systèmes locaux et autochtones de connaissances dans les efforts de développement durable.

Monsieur le Président,  
Honorables délégués,  
Mesdames, Messieurs,

De nombreux pays ont rappelé le soutien qu'ils apportent au Programme sur l'homme et la biosphère (MAB) et à son Réseau mondial de réserves de biosphère, qui sont largement reconnus comme « lieux d'apprentissage au service du développement durable ». Plusieurs pays ont noté la solidité du Réseau mondial de sites, mentionnant en particulier les réserves de biosphère transfrontières et l'utilisation de ces sites comme laboratoires du développement durable. Quelques délégations ont pris note de la nécessité d'inclure les sciences de la Terre dans les recherches sur le changement climatique par le biais du Programme international de géosciences (PICG). Trois délégués ont souligné l'importance de l'activité des géoparcs en tant que vecteur de choix pour associer sciences et culture et stimuler le développement durable au niveau local.

Face à ces problèmes de ressources en eau, d'écohydrologie, d'eaux transfrontières, de gestion des ressources en eau et d'éducation dans le domaine de l'eau, le travail du Programme hydrologique international (PHI) et de l'Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau a été apprécié par certains pays, qui ont demandé que l'un et l'autre puissent continuer de bénéficier d'un soutien.

De nombreuses délégations ont reconnu l'efficacité des Années internationales, en ce qu'elles attirent l'attention du grand public sur les sciences et accroissent la visibilité de l'UNESCO. Certaines délégations ont relevé le succès de l'Année internationale de la Terre (2008) et de l'Année internationale de l'astronomie (2009), attendant avec intérêt le lancement et la célébration des Années internationales de la biodiversité (2010) et de la chimie (2011).

Dans sa réponse à l'issue du débat, le Sous-Directeur général pour les sciences exactes et naturelles a exprimé sa gratitude aux États membres pour le solide appui qu'ils ont apporté aux travaux concernant le 35 C/5 et les a remerciés pour leurs propositions et critiques constructives. Le Secrétaire exécutif de la COI a pris note des observations positives formulées par les délégués à l'intention de la COI et s'en est félicité. Deux délégués ont ensuite fait observer qu'il fallait procéder à une budgétisation précise et détaillée s'agissant de l'exécution du programme.

À la fin du débat, la Commission a examiné les recommandations du Conseil exécutif concernant le Projet de programme et de budget pour 2010-2011, ainsi que 13 projets de résolution présentés par les États membres. Les résultats de nos travaux vous sont soumis pour examen et approbation dans le rapport écrit de la Commission.

Une séance spéciale consacrée au Programme international relatif aux sciences fondamentales, ayant pour thème « Les sciences fondamentales, levier du développement : le rôle des partenaires de l'UNESCO », a été organisée le mercredi 14 octobre, avant la séance de l'après-midi. Y a notamment participé le Ministre portugais de la science, M. Gago qui a appelé l'attention sur l'utilité d'une évaluation indépendante des programmes nationaux relatifs aux sciences fondamentales qui

tiendrait compte des aspects économiques et sociaux. Il a également mis l'accent sur l'importance de la technologie comme moyen de régler les problèmes des pays en développement. Le Directeur général du CERN (Organisation européenne pour la recherche nucléaire à Genève), M. Rolf Heuer, a insisté sur la nécessité de renforcer le partenariat CERN-UNESCO afin de faire avancer l'enseignement scientifique et technologique.

## **II. Création de centres de catégorie 2 placés sous l'égide de l'UNESCO**

Je passe au point II, qui correspond à la troisième séance de la Commission qui a été consacrée aux centres de catégorie 2.

Le Sous-Directeur général pour les sciences exactes et naturelles a présenté les nouveaux centres de catégorie 2 de l'UNESCO proposés ainsi que leurs objectifs. Au total, 47 orateurs ont pris la parole pour appuyer et approuver à l'unanimité la création des nouveaux centres de catégorie 2 placés sous l'égide de l'UNESCO. Les États membres ont dit vouloir collaborer avec les centres et ont exprimé l'espoir que les travaux de ces centres profiteraient à tous. Une fois de plus, certains délégués se sont dits préoccupés par le budget limité du grand programme II, évoquant la question du déséquilibre existant entre les coûts de personnel et les ressources allouées aux activités de programme. D'un autre côté, quelques pays ont souligné l'importance du rôle joué par le personnel dans l'exécution du mandat de l'UNESCO.

Une délégation a mentionné le rôle que jouait l'UNESCO pour tirer le plus grand parti possible des centres de catégorie 2 auprès des États membres, même en l'absence de relations diplomatiques. S'agissant des centres de catégorie 2 proposés traitant de questions relatives à l'eau, de nombreuses délégations se sont félicitées des bienfaits de la coopération et ont proposé d'étudier les possibilités de créer des synergies entre les centres dans le cadre d'activités conjointes.

Dans sa réponse, le Sous-Directeur général pour les sciences exactes et naturelles a pris note de l'appui des États membres et a confirmé l'existence de perspectives de coopération et d'interaction. Pour les centres de catégorie 2 traitant de questions relatives à l'eau, il existe déjà une stratégie de mise en réseau entre les 20 centres, des centres de catégorie 1 et d'autres institutions.

La Commission a ensuite recommandé à la Conférence générale d'adopter toutes les résolutions qui proposent la création de neuf centres de catégorie 2 placés sous l'égide de l'UNESCO.

Maintenant, je passe au débat III uniquement consacré au Programme sur l'homme et la biosphère et proposé par l'Allemagne.

## **III. Programme sur l'homme et la biosphère (MAB) de l'UNESCO et contribution du Réseau mondial de réserves de biosphère au développement durable**

Le point 5.15 mettait l'accent sur l'importance des réserves de biosphère en tant qu'espaces d'apprentissage en vue du développement durable. Il préconisait un recours accru, au sein de l'UNESCO, aux options et services du Programme MAB et du Réseau mondial de réserves de biosphère. En présentant ce point, le délégué de l'Allemagne s'est félicité du Plan d'action de Madrid pour les réserves de biosphère, en vigueur jusqu'à 2013, et a souligné en quoi le projet de résolution, qui a reçu l'appui d'autres pays, permettrait de faire progresser la mise en œuvre du Plan. Il a expliqué que l'UNESCO devait mieux mettre à profit les options et services du Programme MAB et du Réseau mondial de réserves de biosphère, en particulier sur le plan intersectoriel, avec la participation de tous les secteurs. Le projet de résolution engageait le Directeur général à rechercher des fonds extrabudgétaires et le priait de présenter un rapport d'étape sur la mise en œuvre du Plan d'action de Madrid. Trente-trois États membres ont ensuite pris la parole, accueillant favorablement l'initiative de l'Allemagne et apportant leur soutien au projet de résolution, en soulignant notamment l'importance des éléments suivants :

- la fonctionnalité du Réseau mondial de réserves de biosphère ;
- les réserves de biosphère transfrontières ;
- le changement climatique et les zones côtières ;
- l'augmentation des synergies entre le MAB et d'autres programmes (réSEAU) et conventions, en particulier la Convention du patrimoine mondial.

L'ADG s'est ensuite félicité du vaste soutien témoigné à l'égard du Programme MAB. Il a indiqué que l'évaluation des atouts et des faiblesses des réserves de biosphère se poursuivrait. Il a ajouté que la région méditerranéenne devait faire l'objet d'études ciblées au niveau de certains sites.

Le projet de résolution a été adopté avec trois amendements.

#### **IV. Réalisation par l'UNESCO d'une étude de faisabilité concernant la création d'un programme international d'ingénierie**

Le point 5.24 prévoyait la réalisation d'une étude de faisabilité concernant la création d'un programme international d'ingénierie. Le Sous-Directeur général pour les sciences exactes et naturelles a présenté ce point en soulignant le rôle et l'importance de l'ingénierie dans le développement économique et social, les préoccupations face au manque de capacités en ingénierie à travers le monde et la nécessité qui s'ensuit de renforcer les capacités humaines et institutionnelles dans ce domaine. Vingt-neuf intervenants ont pris la parole lors du débat qui a suivi. Dans son intervention, la représentante de l'Afrique du Sud, à l'origine de ce point, a mentionné le Plan d'action consolidé de l'Afrique dans le domaine de la science et la technologie qui insiste sur le renforcement des capacités et, en particulier, sur l'amélioration de la qualité de la formation en ingénierie et sur l'augmentation du nombre d'ingénieurs. Par ailleurs, elle a souligné le manque de capacités en ingénierie de huit pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe. L'étude de faisabilité proposée serait donc une suite ciblée et opportune du Plan d'action consolidé. Les États membres ont été unanimes à reconnaître l'importance de l'ingénierie pour le développement durable et nombre d'entre eux ont appuyé la proposition. D'autres délégations ont hésité à la soutenir en raison du budget déjà limité du secteur et de la nécessité d'une formulation plus ciblée. Au terme d'un débat, une modification a été proposée pour indiquer que l'étude de faisabilité serait financée par des ressources extrabudgétaires et que l'accent serait placé sur le renforcement du programme d'ingénierie. Vous trouverez le projet de résolution proposé ainsi que le préambule dans le rapport écrit qui a été examiné dans notre commission et qui est à votre disposition.

#### **V. L'UNESCO et l'action mondiale pour faire face au changement climatique**

C'est le point examiné à la session conjointe avec SHS, le point 5.12 intitulé L'UNESCO et l'action mondiale pour faire face au changement climatique, ainsi que deux projets de résolution y relatifs.

En présentant ce point et le premier projet de résolution, la Présidente de la Commission nationale danoise pour l'UNESCO a demandé que des mesures soient prises d'urgence pour faire face au changement climatique. Elle a souligné à quel point il était important de saisir l'occasion offerte de débattre la question du défi spécifique que pose le changement climatique. Elle a déclaré que la plate-forme intersectorielle sur le changement climatique devait avoir un impact ciblé sur l'action mondiale pour faire face à ce phénomène à la lumière de COP15 (Conférence des Nations Unies sur le changement climatique de Copenhague 2009) et s'est interrogée sur la contribution possible de l'UNESCO à une action mondiale pour faire face au changement climatique.

Le Secrétaire exécutif de la COI a rappelé le travail effectué par la Plate-forme intersectorielle sur le changement climatique et par l'UNESCO. L'UNESCO gère la recherche scientifique sur le changement climatique conjointement avec le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, finance le Programme mondial de recherche sur le climat et coordonne toutes

les observations des océans. Elle participe également aux activités menées à l'échelle du système des Nations Unies qui devrait faire face au changement climatique et a un rôle à jouer dans la sensibilisation au changement climatique dans le cadre de l'éducation au service du développement durable.

Trente-cinq orateurs et deux observateurs ont pris la parole. Les États membres ont approuvé à l'unanimité la résolution. En ce qui concerne les méthodes de travail de l'UNESCO, ils ont souligné que l'action mondiale pour faire face au changement climatique était une excellente occasion pour les secteurs de travailler ensemble dans le cadre des programmes scientifiques intergouvernementaux/internationaux et d'obtenir des résultats concrets et décisifs. En étroite coordination avec d'autres institutions des Nations Unies, l'UNESCO devrait mettre à profit ses connaissances et axer ses efforts sur la question de l'impact dévastateur du changement climatique sur les petits États insulaires en développement et la vulnérabilité des peuples autochtones et des secteurs les plus pauvres de la société. De nombreuses délégations ont souligné que l'UNESCO devrait recourir à des approches interdisciplinaires et ont insisté sur le rôle de la plate-forme intersectorielle en tant qu'outil indispensable pour une action efficace.

Plusieurs pays ayant connu récemment des tsunamis, des inondations et d'autres catastrophes naturelles aux conséquences dévastatrices ont souligné la nécessité urgente d'une action immédiate, s'appuyant sur le Secteur des sciences naturelles pour mieux comprendre les phénomènes et le changement climatiques. De nombreux délégués ont réitéré la nécessité de sensibiliser l'opinion, de donner des conseils en matière de politiques et de renforcer les capacités de réaction au changement climatique, ainsi que prêter assistance aux pays affectés pour atténuer les conséquences des catastrophes en tenant compte de leur impact social.

Un délégué a fait part de ses doutes concernant les projections actuelles relatives au changement climatique, tout en recommandant de prêter une attention accrue à la recherche. Un autre représentant a souligné la nécessité urgente de réorganiser la recherche interdisciplinaire. Une autre délégation a suggéré de créer un prix UNESCO qui serait décerné aux meilleurs projets ayant permis de réduire l'impact du changement climatique.

Dans leurs réponses, les représentants du Directeur général ont mentionné que l'UNESCO disposait d'une base solide pour faire face aux nombreuses facettes des défis posés par le changement climatique : éducation au service du développement durable, sensibilisation de l'opinion grâce aux médias, éducation aux valeurs et éthique, politiques publiques régulant les impacts sociaux, Programme sur l'homme et la biosphère et Réseau mondial de réserves de biosphère et autres programmes scientifiques internationaux. En particulier, le Secrétaire exécutif de la COI a assuré les États membres des efforts intenses déployés pour mettre en œuvre et coordonner les actions du système des Nations Unies.

Monsieur le Président,  
Chers collègues,

En ce qui concerne le deuxième projet de résolution, le délégué de Saint-Kitts-et-Nevis a présenté le projet, soulignant la vulnérabilité des petits États insulaires en développement, les énormes difficultés qu'ils devaient affronter et leur besoin urgent d'une action et d'une assistance immédiates de la part de l'UNESCO. Les représentants du Directeur général ont réaffirmé être bien conscients de l'impact du changement climatique sur les petits États insulaires en développement et de la nécessité de faire progresser le travail de l'UNESCO grâce à des approches intersectorielles.

Les États membres ont approuvé à l'unanimité la deuxième résolution. En particulier, une délégation a demandé que soient mises en œuvre les actions spécifiques ci-après :

- que le changement climatique fasse partie du Programme de l'ONU « Unis dans l'action » ;

- que chaque pays se dote d'une équipe spéciale nationale pour l'atténuation du changement climatique ; et
- que l'UNESCO soit invitée à agir sans attendre pour faire de la Plate-forme intersectorielle sur le changement climatique une activité prioritaire et la doter de ressources budgétaires.

La Commission a ensuite recommandé à la Conférence générale d'adopter les deux résolutions sur l'UNESCO et l'action mondiale pour faire face au changement climatique.

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

J'en arrive à la conclusion de mon rapport oral. J'espère avoir réussi à récapituler l'essentiel de nos riches débats de la semaine passée et à mettre en lumière les orientations fournies par cette Commission pour les programmes sur les sciences naturelles.

Je réitère à ce point mes remerciements à mes collègues du Bureau, à Monsieur le rapporteur, à Madame la Secrétaire Meriem Bouamrane et à son équipe.

Je vous remercie de votre attention.